

OBJET : Approbation rapport des administrateurs de la Ville de Sotteville-lès-Rouen au sein de Rouen Normandie Aménagement au titre de l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1531-1, L1524-5 et D1524-7,

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-75 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 relative à la prise de participation au capital social de la Société publique locale Rouen Normandie Aménagement,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer, après débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance,

Après en avoir débattu, il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport 2024 joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°100

OBJET : Rapport des administrateurs de la Ville de Sotteville-lès-Rouen au sein de Rouen Normandie Aménagement au titre de l'année 2024

La Société Publique Locale (S.P.L.) Rouen Normandie Aménagement a été créée le 20 septembre 2010 pour une durée de 99 ans. La Ville de Sotteville-lès-Rouen en est actionnaire.

La société a pour objet de réaliser, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, les actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de :

- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- réaliser des équipements collectifs,
- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- lutter contre l'insalubrité,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- réaliser des prestations ayant pour objet le développement de projets culturels et touristiques, l'amélioration de l'habitat, la régénération urbaine, ainsi que toutes autres opérations d'intérêt général connexes aux différentes compétences ci-dessus définies.

Le rapport pour l'année 2024 annexé à la délibération contient les événements marquants relatifs :

-CA du 22 mai 2024 : approbation d'une intervention de la SPL pour la réalisation du gymnase Rouen Innovation Santé
approbation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les communes d'Elbeuf, Oissel et Darnétal dans leurs projets

-CA du 11 décembre 2024 : approbation de diverses interventions de la SPL :
- sur le projet d'Étude d'aménagement et de programmation du site Contremoulins Sotteville-Lès-Rouen
- sur la concession d'aménagement Châtelet Lombardie
- sur le projet de mandat d'études opérationnelles pour le Pôle Industriel des Mobilités Électriques (PIME)

Au cours de ce même CA, ont été examinés et approuvés :

- Les mises à disposition de personnels salariés de la SPL suivantes :
 - un Directeur opérationnel au profit de la SEMRI, pour remplacer le départ (volontaire) d'un Chef de projet mis à disposition de la SEMRI pour le suivi opérationnel de ses actifs et de prolonger jusqu'au 31/12/2027 la mise à disposition des personnels intervenant pour la SEMRI ;
 - le Directeur Général, l'Assistante de direction, le Directeur Administratif et Financier, une assistante opérationnelle, un Chef de projets et un gestionnaire financier au profit de la

SPL Rouen Normandie Evènements, en cours d'immatriculation, pour internaliser en son sein les compétences et moyens et mettre en place les procédures spécifiques aux SPL ;

- un Directeur de Développement au profit du GIE PAR pour développer une mission de recherche-développement en lien avec le Directeur technique afin de permettre à la SPL Rouen Normandie Stationnement et à la SEM Rouen Park de mettre en œuvre des solutions innovantes

- Le report de la fusion-absorption de la SPL Rouen Normandie Stationnement par la SPL Rouen Normandie Aménagement à 2026.

Parmi les décisions de l'Assemblée Générale (AG) survenues en 2024, on identifiera la distribution des réserves disponibles/dividendes à savoir 135 225.00 pour Sotteville-lès-Rouen

Concernant plus particulièrement l'activité de la S.P.L. sur le territoire de Sotteville-lès-Rouen, l'année 2024 a permis d'assister la collectivité dans l'engagement des différentes consultations permettant de retenir des prestataires particulièrement concernant le parc urbain.

Au titre des éléments financiers présentés dans le rapport pour l'année 2024, on remarquera que le montant des produits de la S.P.L. s'élève à 3.217K€ en 2024, en progression de 320 K€ par rapport à 2023.

Le compte de résultat de la S.P.L. au 31 décembre 2024 présente, quant à lui, un bénéfice net de 517 K€. Le résultat progresse de 126 K€ par rapport à celui de 2023.

Ces évolutions s'expliquent essentiellement par les mouvements de personnels, l'activité opérationnelle sur l'opération Flaubert qui impacte les produits en concession et les produits financiers issus du placement de la trésorerie

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2.183.335 €, après affectation du résultat, à comparer à 4.971.5014 € au 31 décembre 2022.